

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE CHAZEL**

Séance régulière des membres du Conseil de cette Municipalité, tenue au lieu ordinaire des séances, mardi le 3 septembre 2019 à laquelle étaient présents (es) messieurs, mesdames les conseillers (ères) René Frappier, François Laprise, Marcel Bouchard, Armande Bouchard et Yves Frappier, formant quorum sous la Présidence du maire monsieur Daniel Favreau.

Madame Priscillia Lefebvre, directrice générale et secrétaire trésorière était aussi présente.

Était absente : Anne Breton

**RÉSOLUTIONS**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** **2019-09-106**

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier, Appuyé par la conseillère Armande Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le varia demeure ouvert.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 AOÛT 2019** **2019-09-107**

Il est proposé par le conseiller René Frappier, Appuyé par le conseiller Marcel Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que le procès-verbal de la séance régulière du 6 août 2019 soit accepté tel que présenté.

**ADOPTION DES COMPTES** **2019-09-108**

Il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard, Appuyé par le conseiller Yves Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que les comptes soient adoptés tels que présentés, soit un montant de dix-sept mille trente-huit dollars et quarante-quatre sous (17 038.44 \$) pour les fournisseurs et un montant de trois mille cinq cent vingt-neuf dollars et trente sous (3 529.30 \$) pour les salaires, pour un total de vingt mille cinq cent soixante-sept dollars et soixante-quatorze sous (20 567.74 \$).

---

Priscillia Lefebvre  
Secrétaire-trésorière

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020** **2019-09-109**  
**DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES INCENDIES**  
**DE ROUSSILLON**

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard, Appuyé par le conseiller François Laprise, et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes);

**QUE :** le budget de la régie intermunicipale d'incendie de Roussillon pour l'année 2020 soit accepté tel-que présenté, avec la quote-part de la municipalité de Chazel de quinze mille cinq cent quatre-vingt-quatre dollars (15 584 \$) payable en quatre versements de trois mille huit cent quatre-vingt-quinze dollars et quatre-vingt-quatorze sous (3 895.94 \$).

**QUE :** les salaires annuels des pompiers soit fixé à vingt-huit mille dollars (28 000 \$) pour l'année 2020, incluant un montant de deux mille deux cent vingt-neuf dollars et soixante-sept sous (2 229.67 \$) payable par la municipalité de Chazel.

**LUMINAIRE RANG 8 ET 9 EST** **2019-09-110**

**ATTENDU QUE** l'installation du luminaire dans le Rang 8 et 9 Est demande des modifications au niveau du courant pour alimenter la lumière.

**ATTENDU QUE** ce genre de travaux effectué par Hydro-Québec est au montant minimum de 1 860 \$.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller René Frappier, appuyé par le conseiller François Laprise et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel annule la demande auprès d'Hydro-Québec concernant l'installation d'un luminaire dans le Rang 8-9 Est.

**OFFRE DE SERVICE – RÉCLAMATION DE LA TVQ  
SUR NOTRE SALLE COMMUNAUTAIRE**

**2019-09-111**

Il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard, Appuyé par le conseiller Yves Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) que la municipalité de Chazel accepte l'offre de service de Raymond Chabot Grant Thornton pour la réclamation de la TVQ sur notre salle communautaire soit pour 15 % du montant de la TVQ réclamée. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

**RÉVISION DE LA TARIFICATION POUR LA VENTE  
DE TERRAINS MUNICIPAUX**

**2019-09-112**

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier, Appuyé par le conseiller Marcel Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) que la tarification pour la vente de terrains appartenant à la Municipalité de Chazel soit modifiée comme suit :

- Les terrains ayant un bâtiment connecté au réseau d'égout et/ou d'aqueduc sera à 0.30 \$ le pied carré.
- Les terrains ayant aucun bâtiment connecté au réseau d'égout et/ou d'aqueduc sera à 0.60 \$ le pied carré.

**APPUI AUX PROJETS DANS LE CADRE DU FONDS  
DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX**

**2019-09-113**

**ATTENDU QUE** le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur les lots épars et dans les territoires sous convention d'aménagement forestier (entente de délégation de gestion);

**ATTENDU QUE** l'année de référence s'échelonne du 1er janvier au 31 décembre;

**ATTENDU QUE** trois dates de dépôt de projet sont établies, soient le 31 mars, le 31 août et le 30 novembre de chaque année;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chazel souhaite obtenir une aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour la réalisation des activités suivantes : travaux sylvicoles et travaux d'accès;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Frappier, appuyé par le conseiller René Frappier, il est unanimement résolu :

- De déposer une demande d'aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest pour un montant maximum de 28 986.57 \$
- D'autoriser Monsieur Daniel Favreau, maire, ou Monsieur Marcel Bouchard, maire suppléant à signer la documentation relative au projet.

**DEMANDE AU COMITÉ BELLEFEUILLE  
POUR PROJET LAC PITON**

**2019-09-114**

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard, Appuyé par le conseiller Yves Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) que la municipalité de Chazel fasse une demande, au montant de 10 000 \$, auprès du Comité Bellefeuille pour refaire le chemin au Lac Piton ainsi que faire les fossés sur environ 1 km.

**SIGNATAIRE POUR APPROUVER LES FACTURES**

**2019-09-115**

Il est proposé par le conseiller René Frappier, Appuyé par le conseiller François Laprise et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) que la municipalité de Chazel autorise Monsieur Marcel Bouchard, conseiller, à signer et approuver les factures des fournisseurs.

**SOUSSION FIRME COMPTABLE**

**2019-09-116**

**ATTENDU QUE** le contrat de la vérification comptable de fin d'année est échu.

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier et appuyé par le conseiller François Laprise, et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel fasse des demandes de soumission pour un contrat de trois ans concernant les rapports financiers de fin d'année.

**PRÉSENTATION D'UN PROJET AU GALA EXCELL'OR  
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'ABITIBI-OUEST**

**2019-09-117**

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,  
Appuyé par le conseiller François Laprise,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel présente deux projets au Gala Excell'or de la Chambre de commerce de l'Abitibi-Ouest, soit pour la catégorie communautaire (salle) et la catégorie événement (soirée des premières familles pionnières de Chazel). Le coût est de deux cent soixante-trois dollars (263 \$) avant taxes pour être membre et cent cinquante dollars (150 \$) pour chaque personne qui assisteront à cette soirée. De plus, deux billets seront au coût de quatre-vingt-cinq dollars (85 \$) puisque nous seront inscrit à au moins une catégorie. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2019-09-118**

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard,  
Appuyé par le conseiller Yves Frappier,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la séance soit levée à 21h30.

**La prochaine séance régulière aura lieu mardi le 1er octobre 2019 à 19h30.**

---

Daniel Favreau,  
Maire

---

Priscillia Lefebvre,  
Secrétaire trésorière